

Acte à classer

158

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-16T15-20-40.00 (MI241997676)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20221212-158-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : pesallpjdobBP81DM03_812022023_seal

Date de décision : 12/12/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [pesallpjdobBP81DM03_812022023...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[158_2022_decision_mod...](#) Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 15:20

Date 16/12/22 à 15:20

Date 16/12/22 à 15:57

Par [BUNEL Nadège](#)

Par [BUNEL Nadège](#)

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	5
Absents	18
Total des votes	44

7. Finances locales
7. 1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. THY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS : M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N° 158-2022 Décision Modificative n°3 – Budget principal Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle.

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2022 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 141 000 € comprenant :

En dépenses :

- *Nature 2183 matériel de bureau et informatique*, pour la somme de 141 000 euros, correspondant à l'achat des copieurs projet mutualisé porté par la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Montant
D	I	INFORM	251	2183	21	INFORMATIQ	141 000,00 €
						TOTAL	141 000,00 €

En recettes :

- *Nature 13141 remboursement communes membres GFP*, pour la somme de 19 800 euros, reprenant la refacturation à la Commune de Pont Audemer.
- *Nature 10222 FCTVA*, représentant la somme de 23 129,64 euros de recette de récupération de TVA.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-158-BF
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception en préfecture : 16/12/2022

Nature 1041 emprunts, correspondant à l'équilibre de la DM via un emprunt pour la somme de 98 070.36 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
R	I	INFORM	020	13141	13	INFORMATIQ	COMMUNES MEMBRES DU GFP	19 800,00 €
R	I	SF	01	1641	16	DETTE	EMPRUNTS EN EUROS	98 070,36 €
R	I	SF	020	10222	10	FCTVA	F.C.T.V.A.	23 129,64 €
TOTAL								141 000,00 €

➤ La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 624 354,74 € comprenant :

En dépenses :

- *Nature 65548 autres contributions* pour la somme de 15 000 euros : correspondant au solde des factures de collecte des ordures ménagères dont le marché est porté par la Communauté de Communes Roumois Seine.
- *Nature 617 études et recherches* : réduction de la somme de -15 000 euros, permettant d'alimenter la ligne 65548 pour la collecte ordures ménagères.
- *Nature 62875 remboursement de frais aux communes membres du GFP* pour la somme de 30 354,74 euros : correspondant au remboursement à la Commune de St Philbert pour la mise à disposition de sa bibliothécaire, convention historique de la Communauté de Communes de Val de Risle avec la Commune de St Philbert.
- *Nature 60612 énergies* pour la somme de 150 000 euros permettant de répondre à l'augmentation du coût des énergies.
- *Nature 611 contrats de prestations de services* : demande d'augmentation de 20 000 euros, permettant de faire face à l'augmentation des coûts de la cantine scolaire.
- *Nature 739211 atténuation de charges* pour la somme de 797 000 euros : afin de réajuster les prévisions budgétaires des attributions de compensation conformément à la délibération n°119-2022 du conseil Communautaire du 17/10/2022.
- Les Natures citées ci-après permettent de finaliser l'équilibre de la DM pour une réduction globale de -373 000 euros dont 6188 autres frais divers : réduction la somme de -99 000 euros ; 617 études : réduction de -57 000 euros ; 6184 formation : réduction de -14 000 euros ; 6226 honoraires : réduction de -10 000 euros ; nature 6288 autres services extérieurs : réduction de -10 000 euros ; nature 6518 autres charges : réduction de -37 000 euros ; nature 64111 rémunération : réduction de -50 000 euros ; nature 65888 charges diverses : réduction de -86 000 euros ; nature 6067 fournitures scolaires : réduction de -10 000 euros.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-158-BF
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

D/R	I/F	Gestionaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Montant
D	F	BATIMENT	020	60612	011	BATIMENT	150 000,00 €
D	F	SF	01	6067	011	FINANCES	- 10 000,00 €
D	F	SCOLROUTOT	251	611	011	ECOLROUTOT	20 000,00 €
D	F	HABILOGEME	70	617	011	ETUDECIL	- 22 000,00 €
D	F	HABILOGEME	70	617	011	ETUDEPLH	- 35 000,00 €
D	F	OM	812	617	011	TEOM	- 15 000,00 €
D	F	SF	020	6184	011	FINANCES	- 2 000,00 €
D	F	FORM	63	6184	011	ADMIN	- 12 000,00 €
D	F	SF	01	6188	011	FINANCES	- 90 000,00 €
D	F	DGS	020	6188	011	ARCHIVAGE	- 9 000,00 €
D	F	JUR	020	6226	011	JURIDIQ	- 10 000,00 €
D	F	PAIE	321	62875	011	BIBLSTPHIL	30 354,74 €
D	F	SEJOUR	422	6288	011	SEJOUR	- 10 000,00 €
D	F	PAIE	020	64111	012	RH	- 50 000,00 €
D	F	SF	01	6518	65	FINANCES	- 37 000,00 €
D	F	OM	812	65548	65	OM	15 000,00 €
D	F	ECONOMIE	90	65888	65	PLANRELANC	47 000,00 €
D	F	ECONOMIE	90	65888	65	PLANRELANC	- 39 000,00 €
D	F	SF	01	739211	014	FINANCES	797 000,00 €
						TOTAL	624 354,74 €

En Recettes :

- Nature 73111 taxes ménages : réduction de la somme de -20 800 euros, correspondant au reversement à l'Etat d'un trop perçu des allocations compensatrices des exonérations fiscales au titre de l'exercice 2022.
- Nature 7331 TEOM : ajustement des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la somme de 125 835 euros dont les bases n'avaient pas été transmises à la date du vote du budget

primitif
 Accusé de réception en préfecture
 027-200065787-20221212-158-BF
 Date de télétransmission : 16/12/2022
 Date de réception préfecture : 16/12/2022

- Nature 73111 taxes foncières et habitations, correspondant à l'ajustement du montant prévu au budget suite aux notifications de l'état pour la somme de 309 865 euros.

- Nature 7382 fraction de TVA : ajustement du montant des recettes de reversement de TVA par l'Etat pour la somme de 395 266 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Montant
R	F	OM	812	7331	73	OM	125 835,00 €
R	F	SF	01	73111	73	DOUZIEMES	20 800,00 €
R	F	SF	01	73111	73	DOUZIEMES	124 053,74 €
R	F	SF	01	7382	73	DOUZIEMES	395 266,00 €
TOTAL							624 354,74 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11;
VU le budget primitif 2022 délibéré le 04 avril 2022.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2022,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus, pour un montant de 141 000 euros équilibré en section d'investissement portant le budget total de la section d'investissement à hauteur de 8 108 493.86 € et pour un montant de 624 354.74 € équilibré en section de fonctionnement portant le budget total de la section de fonctionnement à hauteur de 24 701 377.49 €.

La présente décision modificative n°3 du budget 2022 et le budget global 2022 se présentent donc comme suit par chapitres :

SECTION INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	Total Budget 2021 dont reports	Report de crédits	Total Budget dont reports	DM 03	TOTAL Budget 2022 fin exercice
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	301 093,78 €	- €	1 057 198,04 €		1 057 198,04 €
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €		- €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 000,00 €	- €	- €		- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 026 244,00 €	- €	1 002 000,00 €		1 002 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250 153,60 €	107 590,28 €	453 530,90 €		453 530,90 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	522 499,00 €	256 878,80 €	611 638,80 €		611 638,80 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 053 467,85 €	499 010,21 €	2 094 145,49 €	141 000,00 €	2 235 145,49 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 700 563,15 €	310 775,36 €	2 610 729,22 €		2 610 729,22 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	730 257,13 €	138 251,41 €	138 251,41 €		138 251,41 €
Total Dépenses		5 596 278,51 €	1 311 506,06 €	7 967 493,86 €	141 000,00 €	8 108 493,86 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	682 250,23 €	- €	831 127,69 €		831 127,69 €
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	- €	213 000,00 €		213 000,00 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 199 767,00 €	- €	648 922,67 €		648 922,67 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	665 616,54 €	- €	1 380 061,82 €	23 129,64 €	1 403 191,46 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 770 181,47 €	844 392,28 €	2 321 675,28 €	19 800,00 €	2 341 475,28 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 278 463,27 €	556 854,00 €	2 572 706,40 €	98 070,36 €	2 670 776,76 €
Total Recettes		5 596 278,51 €	1 401 246,28 €	7 967 493,86 €	141 000,00 €	8 108 493,86 €

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-158-BF
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Total Budget 2021	Total Budget 2022	DM 03	TOTAL Budget 2022 fin exercice
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 392 624,04 €	5 637 884,86 €	14 645,26 €	5 623 239,60
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9 083 298,50 €	10 029 736,00 €	50 000,00 €	9 979 736,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 093 561,00 €	1 673 978,00 €	797 000,00 €	2 470 978,00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	- €	50 000,00 €		50 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	682 250,23 €	831 127,69 €		831 127,69
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 199 767,00 €	648 922,67 €		648 922,67
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 504 281,86 €	5 061 573,77 €	108 000,00 €	4 953 573,77
66	CHARGES FINANCIERES	112 000,00 €	113 120,00 €		113 120,00
67	CHARGÉS EXCEPTIONNELLES	185 506,00 €	30 679,76 €		30 679,76
	Total Dépenses	23 253 288,63 €	24 077 022,75 €	624 354,74 €	24 701 377,49 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 213 243,63 €	1 652 313,76 €		1 652 313,76
013	ATTENUATION DE CHARGES	118 698,00 €	214 426,67 €		214 426,67
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 000,00 €			
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 667 033,00 €	1 758 672,00 €		1 758 672,00
73	IMPOTS ET TAXES	16 907 388,00 €	15 928 611,00 €	624 354,74 €	16 552 965,74
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 988 418,00 €	4 361 849,32 €		4 361 849,32
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 250,00 €	125 350,00 €		125 350,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	184 258,00 €	35 800,00 €		35 800,00
	Total Recettes	23 253 288,63 €	24 077 022,75 €	624 354,74 €	24 701 377,49 €

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COURRE



Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-158-BF
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022